

Règlement intérieur



Non réciprocaire

AAPPMA «L'Eveil de la Malacquoise» de Fraillicourt

Période de pêche :

Du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre

Horaires d'ouverture de la pêche :

La pêche est autorisée de 7h00 à 20h00

Jours de pêche :

Truite : Dimanche et jours fériés sur tout le parcours,

Le samedi uniquement du pont de la RD n°946 au pont Léonce puis tous les jours à partir du 1^{er} dimanche d'août

Ecrevisse : Tous les jours sur tout le parcours, excepté du pont de la RD n°946 au pont Léonce le samedi

Nombre de prises :

3 truites par jour et par pêcheur

Taille minimale de capture :

25 cm

Modes de pêche :

Tout mode de pêche

Contact : Monsieur JUPIN Valentin +33 6 33 88 22 36

Informations :

6 balances maximum par pêcheur pour la pêche des espèces d'écrevisses exotiques envahissantes (écrevisse américaine, signal et rouge de Louisiane)

- Concours de pêche à la truite le 1er dimanche d'août
- Journée de pêche aux écrevisses le 3ème dimanche de septembre



Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Parc d'Activités Ardennes Emeraude
FR-08090 TOURNES
Téléphone : +33 (0)3 24 56 41 32
Courrier : contact@peche08.fr
www.peche08.fr

